



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 19 - DECEMBRE 2017

PUBLIÉ LE 15 DECEMBRE 2017

PREFECTURE

-SOUS-PRECTURE DE NARBONNE/MACDT-PCL

SOMMAIRE

PREFECTURE

SOUS-PREFECTURE de NARBONNE

-MACDT-PCL

Arrêté préfectoral n° MACDT-PCL-ACS-2017-335-2 de nomination de
Mme Delphne SUBRA à la fonction d'Agent Comptable Spécial de l'Office
Municipal du Tourisme de GRUISSAN.....3



PRÉFET DE L'AUDE

PREFECTURE
Sous-Préfecture de Narbonne
Mission d'Appui aux Collectivités et
Développement territorial
Pôle Contrôle de Légalité
Affaire suivie par Josiane BRION
Téléphone : 04.68.90.33.42
Télécopie : 04.68.90.43.60
Courriel : josiane.brion@aude.gouv.fr

**Arrêté préfectoral n° MACDT-PCL-ACS-2017-335-2 de nomination de
Madame Delphine SUBRA à la fonction d'Agent Comptable Spécial de
l'Office Municipal du Tourisme de Gruissan.**

LE PRÉFET DE L'AUDE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L.133-1 à L.133-10 et R.133-1 à R.133-18 du code du tourisme qui régissent les offices de tourisme communaux constitués sous la forme d' E.P.I.C. ;

VU l'article L.2221-19 du C.G.C.T. relatif aux fonctions d'agent comptable ;

VU les articles R.2221-30 à R.2221-34 du C.G.C.T. relatifs aux comptables des régies communales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière gérant un service public industriel et commercial ;

VU l'arrêté préfectoral n° 99-0640 du 15 mars 1999, portant création de l'Office Municipal du Tourisme de la ville de Gruissan ;

VU l'arrêté préfectoral n° MACDT-PCL-ACS-2017-335-1 du 1^{er} décembre 2017, portant révocation de Madame Monique DEBOIS épouse VERLET, membre du personnel du cabinet SUBRA Expertise Comptable, de la fonction d'Agent Comptable Spécial de l'Office Municipal du Tourisme de Gruissan, à compter du 31 décembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-128 du 08 novembre 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Luc ANKRI, Sous-Préfet de l'arrondissement de Narbonne ;

VU la délibération du Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme de Gruissan, du 20 octobre 2017, qui désigne Madame Delphine SUBRA, membre du personnel du cabinet SUBRA Expertise Comptable, comme Agent Comptable Spécial de l'Office Municipal du Tourisme de Gruissan, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du 13 novembre 2017 ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Narbonne :

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Delphine SUBRA, née le 07 novembre 1978 à Nogent sur Marne, membre du personnel du cabinet SUBRA Expertise Comptable, situé 56 route de Lunes à Narbonne, est nommée Agent Comptable Spécial de l'Office Municipal du Tourisme de Gruissan, à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2 :

Le montant du cautionnement auquel est assujéti le comptable spécial est fixé à 157 000 euros. Ce montant fera l'objet d'une révision triennale en fonction des résultats financiers de l'Office Municipal du Tourisme de Gruissan.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot - CS 99002 - 34063 MONTPELLIER Cedex 2, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

ARTICLE 4 :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Narbonne, le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude, le Président et le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme de Gruissan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Narbonne, le 5 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Narbonne

A blue ink signature of Luc ANKRI, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by the name 'ANKRI' in a cursive script.

Luc ANKRI